

É D U C A T I O N .

Écoles privées.—Il y a encore un grand nombre d'institutions éducationnelles privées, dont pour les garçons le Collège Upper Canada, Toronto; Trinity College School, Port Hope; Collège Ridley, St-Catharines; et le Collège Ashbury, Ottawa; pour les filles, l'École Bishop Strachan, Toronto; Collège Havergal, Toronto; Collège Moulton, Toronto; Collège Ontario Ladies', Whitby; Collège Alma, (Méthodiste), St-Thomas; et le Collège Presbytérien Ladies', Ottawa, sans compter des écoles de couvent à Toronto, Ottawa, Hamilton, Brantford et London.

MANITOBA.

Organisation générale.—Les écoles élémentaires et secondaires du Manitoba sont sous la direction du Ministre de l'Éducation conseillé et aidé par un sous-ministre et un surintendant. Une Commission Consultative composée de douze membres détermine le programme, autorise les livres de classe, la proportion des subventions et voit aux examens. Deux des membres de cette commission sont élus par les instituteurs des écoles publiques de la province, un par les instituteurs des hautes écoles, un par les inspecteurs; les autres sont nommés par le ministère de l'Éducation. Deux de ces fonctionnaires nommés sont choisis parmi les commissaires ruraux de la province et les représentent.

Éducation élémentaire.—L'éducation est gratuite et obligatoire. L'arrondissement scolaire est l'unité administrative et l'étendue moyenne du district scolaire rural au Manitoba comprend une superficie d'environ 16 milles carrés. Chaque district scolaire reçoit du trésor provincial la somme de 65 cents par instituteur par jour. En plus de ceci, la municipalité qui peut contenir de 10 à 50 arrondissements lève sur toute son étendue une taxe connue sous le nom de "taxe scolaire générale," distribuée aux divers districts sur la base de \$1.20 par instituteur par jour. On complète le budget au moyen d'une taxe spéciale sur les biens fonds du district. En plus de la subvention de 65 cents par jour du trésor provincial dont il est parlé plus haut, on peut obtenir une subvention de \$100 de la même source, si les gens de la localité sont incapables de lever, pour cause de pauvreté, la somme suffisante pour entretenir leur école et une subvention additionnelle est donnée au district formé dans un territoire nouvellement colonisé en dehors des limites de l'organisation municipale.

Éducation secondaire.—Le cours d'études élémentaires est de huit degrés et celui-ci fini, l'élève subit un examen écrit connu sous le nom d'"Examen d'entrée." S'il est heureux à cet examen il peut entrer à l'école secondaire. Quand dix élèves ou plus qui ont passé l'entrée assistent à une école de deux classes ou plus la commission scolaire peut demander pour avoir une école intermédiaire. Pour avoir droit à cette école ils doivent employer un professeur qualifié de première classe, comme directeur, et un assistant, porteur d'un diplôme de deuxième classe. Une école de ce genre a droit à une subvention spéciale de \$200 du ministère. Il y a maintenant 58 de ces écoles au Manitoba, dont la plupart emploient de quatre à cinq instituteurs, à l'enseignement des écoles publiques ou hautes écoles, avec une assistance moyenne de plus de 20 élèves par école secondaire. Il y a en plus de celles-ci 30 institu-